Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1640

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

Le naufrage tranquille de l'armée suisse

Critiquée de toute part, la troupe perd son identité et ses effectifs. Et l'isolement qui la guette risque de compromettre davantage sa mission.

Deux avions de transport ont cloué sur le tarmac le programme d'armement 2004. Certes, une fois purgé des deux Casa C-295M d'une valeur de cent neuf millions, le reste de la panoplie sera accepté par le parlement lors d'une prochaine session. Pourtant, ce refus des crédits constitue non seulement une première historique, mais aussi le signe que l'armée fait eau de toutes parts.

D'une part, l'armée de milice a vécu. Elle n'intègre plus que 63% des conscrits, en raison d'une réduction des effectifs qui va se poursuivre. L'obligation de servir devient donc un abus de langage. En outre, les cantons alémaniques où la tradition militaire reste vivace risquent de monopoliser des places désormais limitées. En tout cas, s'agissant des jeunes cadres, il semble bien que les Romands disparaissent. Comme se raréfie la traduction en français des documents qui leur sont destinés. Mais chut! cette évolution est encore taboue et aucun chiffre clair ne permet de comparaison intercantonale sérieuse. D'autre part, sur le terrain, le marasme augmente: cours de répétition où les soldats ne se présentent plus, gardes d'ambassades auxquelles les officiers ne sont pas réellement préparés, multiplication des activités civiles sans liaison avec la sécurité.

Cette gabegie est logique pour une institution dont la finalité et les stratégies sont obscures. «L'armée produit de la sécurité» répond Samuel Schmid quand on l'interroge sur ses missions. «Elle sert la cohésion nationale, elle forme les citoyens» ajoutent nombre d'élus cultivant les clichés. Quant aux militaires, ils renvoient aux textes fondamentaux. Mais tant l'article 58 de la Constitution que l'article 1 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration fédérale (LAAM) sont lacunaires. Prévention de la guerre et maintien de la paix, défense de la Suisse et de sa population, contribution éventuelle à la sécurité intérieure, contribution à la promotion de la paix sur le plan international, tels sont les mots clés de dispositions qui autorisent toutes les interprétations.

En fait, on discute de défense nationale depuis dix ans. En 1996 s'ouvraient les travaux de la commission Brunner; en 2006 s'achèvera la mise en place d'Armée XXI. On devrait donc disposer d'une politique de défense clarifiée.

continue en page 2

Sommaire

Le service public cherche son identité à l'OMC.
page 2
Les salaires payent la hausse des allocations familiales.
page 3
Vaud mise sur un compromis entre recettes fiscales et économies pour assainir ses finances.
page 4
Lettre ouverte du Nomes à Joseph Deiss.
page 5
Le prix du livre souffre de l'emprise des diffuseurs.
page 6
Don Quichotte à Martigny.
page 7
Le Feuilleton d'Anne Rivier.
page 8

Asile

Les jugements du Tribunal fédéral favorables aux requérants déboutés ne peuvent pas remplacer la défense des valeurs fondamentales inscrites dans la Constitution.

Edito en page 3

JAA 1450 Sainte-Croix
Annoncer les rectifications d'adresses

8 avril 2005
Domaine Public nº 1640
Depuis quarante-deux ans, un regard différent sur l'actualité